

PROJET EDUCATIF

2025-2030



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE & CENTRE DE LOISIRS & CLUB ADOS

1, 2, 3 Soleil et Les p'tits loups

VILLE DE
PONT-DE-VAUX



Famil
es
rura
es
Vivre mieux !

Association
1, 2, 3 Soleil Pont de Vaux
Les p'tits loups Saint Bénigne



Applicable à partir du 1^{er} septembre 2024

Préambule

1,2,3 soleil est une association (loi 1901) gérée par des bénévoles. Elle est composée d'un conseil d'administration qui élit le Bureau.

La structure appartient à la fédération départementale Familles Rurales de l'Ain. C'est un mouvement familial qui propose une action éducative sur Pont de Vaux, Saint Bénigne et les alentours. Le mouvement accompagne les familles dans la vie quotidienne et participe au développement du milieu rural à travers de nombreuses actions. Il se révèle d'aucune obédience politique et religieuse.

Le centre reste un lieu d'intégration du territoire, de mixité sociale, d'accueil d'enfants. Les familles sont membres de l'association par leur adhésion à la structure. La famille n'est pas seulement utilisatrice, mais également partenaire. Elle peut participer à la vie de la structure au travers de diverses activités : encadrer une activité, devenir membre du comité de pilotage de la structure...

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective morale et psychologique et, en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de l'association. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.

1 - Les locaux

1,2,3 Soleil Accueil périscolaire & extrascolaire & Club ados

📍 Adresse : 1 rue de l'école - 01190 PONT DE VAUX

☎ Téléphone : 03.85.36.48.45 - 06.60.65.98.42

✉ Mail : centre123soleil@hotmail.com

La mairie de Pont de Vaux prêle gracieusement les locaux, composés d'un hall, d'un bureau, d'une salle de motricité, de 2 salles d'activités, d'une salle de jeux, d'une salle d'imitation, de sanitaires, d'une cuisine le tout sur 300m².

La structure dispose d'une cour extérieure et aire de jeux ainsi qu'un préau. Elle est située à proximité des écoles primaire et maternelle ainsi que d'équipements sportifs et culturels (piscine, bibliothèque, musée, terrain de sport, maison de l'eau...)

Les p'tits loups

📍 Adresse : 701 route de la Mairie - 01190 SAINT BENIGNE

☎ Téléphone : 03.85.30.30.92 - 07.83.35.28.10

✉ Mail : centre123soleil@hotmail.com

La mairie de Saint Bénigne prêle gracieusement les locaux, composés de 3 salles d'activité, de jeux et d'imitation, de sanitaires, le tout sur 140m².

La structure dispose d'une cour extérieure commune à l'école et d'un préau. Elle est située à côté de l'école.

2- Fonctionnement du centre

A. Accueil périscolaire

1,2,3 Soleil

Le centre périscolaire accueille les enfants de la PS au CM2 scolarisés sur les écoles de Pont de Vaux et des communes extérieures (seulement le mercredi) et fonctionne :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 / de 16h30 à 18h30. Le goûter est fourni par l'association.

- Les mercredis (pour les enfants d'élémentaires) en journée complète ou demi-journée avec ou sans repas : de 7h30 à 18h30. Les goûter et les repas sont fournis par l'association est pris au restaurant scolaire.

Sur le temps méridien le centre est prestataire de la mairie de Pont de Vaux sur les enfants de maternelles et élémentaires.

Les p'tits loups

Le centre périscolaire accueille des enfants de la PS au CM2 scolarisés sur l'école de Saint Bénigne, il fonctionne :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35 / de 16h15 à 18h45. Le goûter est fourni par l'association.

- Les mercredis (pour les enfants de maternelles) en journée complète ou demi-journée avec ou sans repas : de 7h30 à 18h30. Les goûter et les repas sont fournis par l'association est pris au restaurant scolaire.

Sur le temps méridien le centre est prestataire de la mairie de Saint Bénigne sur les enfants de maternelles et élémentaires.

B. L'Accueil extrascolaire

1,2,3 Soleil accueille en journée des enfants de PS au CM2 de toutes communes et fonctionne lors des vacances de février, d'avril, de juillet et d'octobre : de 7h30 à 18h30.

C. Club ados

Le club ados accueille des enfants de la 6^{ème} à la 3^{ème} de toutes communes et fonctionne lors des vacances de février, d'avril, de juillet et d'octobre (9h-18h). L'accueil peut être en journée complète ou demi-journée, les repas sont tirés du sac (sauf indication contraire)

Des soirées sont également proposées certains vendredis de 19h à 23h (horaires variables).

D. Séjours accessoires

Nous organisons occasionnellement des séjours accessoires (nuits sous tente, camps sportif et culturel) et/ou des séjours courts (3 ou 4 nuits).

Une expérience irremplaçable de vie collective, un lieu de socialisation, d'égalité, pour des enfants et des adolescents de conditions sociales différentes.

E. Manifestations

L'association peut être amenée à organiser des manifestations tout au long de l'année (ex : halloween, course d'orientation, soirée mousse, spectacle...)

3 - Le personnel

• **L'équipe de direction**

Veiller à la cohérence du service.

Animer les partenaires institutionnels et financiers (la DDCS, la CAF, ...)

Animer et faire respecter le projet éducatif.

Gérer et harmoniser administrativement.

Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs.

Coordonner et harmoniser les actions dans un esprit communautaire.

Former et conseiller l'équipe de direction.

Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

Animer et faire respecter les projets éducatif et pédagogique.

La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle.
Veiller au respect des instructions départementales.
Assurer le relais avec les municipalités, les directeurs des écoles.
Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

- **L'équipe d'animation :**

Animer et respecter le projet pédagogique.
Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs.
Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent.
Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public.
Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.
La formation des animateurs stagiaires.
L'animation des différents moments de la journée.
L'accueil des enfants.

- **Le personnel de restauration :**

Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire.
Assurer le service des repas.
Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé

4- Les intentions éducatives et objectifs pédagogiques

- **Favoriser à l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins**

Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant.
Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant
Rendre l'enfant acteur de ses loisirs
Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire

- **Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie et du vivre ensemble.**

Guider l'enfant dans la notion de vivre ensemble
Faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne
Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels

- **Permettre à l'enfant une ouverture sur le monde**

Sensibiliser aux gestes écocitoyens et à la citoyenneté
Favoriser le respect de l'environnement au quotidien
Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants
Favoriser les relations et les échanges avec des personnes extérieures
Amener l'enfant à découvrir les richesses qui les entourent et à l'ouvrir au monde culturel.

- **Accueillir l'enfant, sa famille et favoriser à l'intégration.**

Permettre un accueil personnalisé pour tous
Intégration d'un enfant porteur de handicap
Faciliter la communication avec les familles
Maintenir une cohérence éducative entre les différents partenaires

5 - Les activités réalisables qui pourraient être proposées aux enfants

Au travers d'activités ludiques et éducatives, nous proposons des animations diverses :

- Activité manuelle : fabrication de marionnettes, maquette.
- Activité artistique : peinture, poterie, sculpture, photographie, dessin.
- Activité d'expression : théâtre, mimes, danse.
- Activité sportive : olympiades, jeux collectifs, jeux individuels, jeux d'adresse, piscine, randonnée.
- Activité ludique : grand jeux, jeux de société, jeux informatiques.
- Activités extérieurs (conditionnées à nos capacités financières pour le transport) : cinéma, bowling, centre Eden, Aquarium, Musée, Fermes pédagogiques.

6 - Modalité d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur le portail famille L&A de défi informatique. L'équipe de direction crée un accès à la famille, ensuite celle-ci doit renseigner des informations et joindre des documents. Après validation de la structure les parents sont autonomes dans la réservation des activités.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des parents. Les factures du périscolaire sont disponible après le mois écoulé or pour l'extrascolaire les factures sont à réglées à l'inscription.

7- L'information

Affichage du règlement intérieur dans le hall d'entrée et le site internet.

Les informations concernant le fonctionnement de la structure sont fournies aux parents au cours de l'assemblée générale et disponible sur notre site internet.

Les parents sont informés par voie de presse, mail, affichage des différentes manifestations ou, le cas échéant de changements particuliers au sein de la structure.

8 - Le partenariat

Nous demandons une habilitation d'ouverture annuelle à la SDJES de l'Ain où sont pris en compte la qualification de l'encadrement, les locaux, le nombre d'enfants accueillis. Nos partenaires financiers sont :

- la mairie (subvention financière, prêt des locaux)
- la CAF verse des prestations de services en fonction des journées enfants
- la MSA
- la participation des parents

9 - La place des familles et leur participation à la vie du centre de loisirs

Accueil quotidien de l'enfant et des familles :

L'enfant est accueilli chaque jour par un animateur. Ce moment privilégié du premier contact doit permettre à l'enfant de vivre le mieux possible la séparation avec le parent et d'aborder sa journée. L'animateur est disponible et à l'écoute des parents pour savoir les consignes particulières de la journée, des changements éventuels d'horaires.

L'accueil des enfants en situation d'handicap

Pour l'accueil des familles avec des enfants en situation d'handicap, nous avons un animateur référent et avons mis en place un référentiel :

1. La rencontre : Rencontrer la famille et l'enfant. Mettre de visage sur des noms, évoquer les besoins, visiter les locaux
2. Le rythme de l'accueil : s'ajuster aux besoins de l'enfant, aux contraintes des familles et évoluer progressivement
3. Le groupe d'accueil : ne pas se focaliser exclusivement sur l'âge de l'enfant
4. La gestion des groupes et son encadrement : favoriser les petits groupes pour augmenter la disponibilité des animateurs
5. La communication : adapter les langages et diversifier les supports pour favoriser la compréhension. Nos locaux sont adaptés aux personnes en situation d'handicap (plan incliné, toilette et largeur des portes).

Implication des parents :

La structure étant associative et le bureau constitué de parents bénévoles, une place importante est donnée aux familles :

- Participation à l'Assemblée Générale où sont exposées les actions de l'année écoulée, les actions à venir, le bilan financier.
- Participation au Conseil d'Administration comprenant des parents, un responsable de l'équipe éducative, le bureau de l'association, un élu (adjoint au Maire de la commission sociale). Lors de ce conseil sont débattues et prises les grandes décisions, qu'elles soient d'ordre matériel, administratif, ou éducatif. Il approuve les projets et le règlement intérieur
- Participation lors des manifestations.

10-Les modalités d'évaluation

L'évaluation permet de proposer des évolutions, de vérifier sa pertinence et sa cohérence. Cette évaluation se fera par le biais de réunion bilan avec l'équipe d'animation et de bilan avec les enfants pendant les rassemblements. Des outils ou supports pourront être utilisés avec les enfants pour rendre ces bilans plus ludiques.

Des réunions de bilans pour les vacances et mercredi sont mises en place chaque semaine dans le but de partager les retours de l'équipe sur la semaine passée et des actions à améliorer. Ces bilans et évaluations continus permettent de corriger, recadrer, améliorer.

PONT Estelle, Présidente

Association Familles Rurales
Garderie & Centre de Loisirs
173 Celet
01190 PONT DE VAUX
03 85 36 48 45

Date de mise en application 01/01/2025